REPUBLIQUE
FRANCAISE

Plan Local d'Urbanisme

G R I E S

1. Rapport de présentation
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
3. Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
4a. Règlement écrit
4b. Plan de règlement 4b 01 au 1/5000
5. Annexes du PLU

REVISION DU POS EN PLU

ARRET

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 05 juillet 2018,

A GRIES,
le 05 juillet 2018

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER

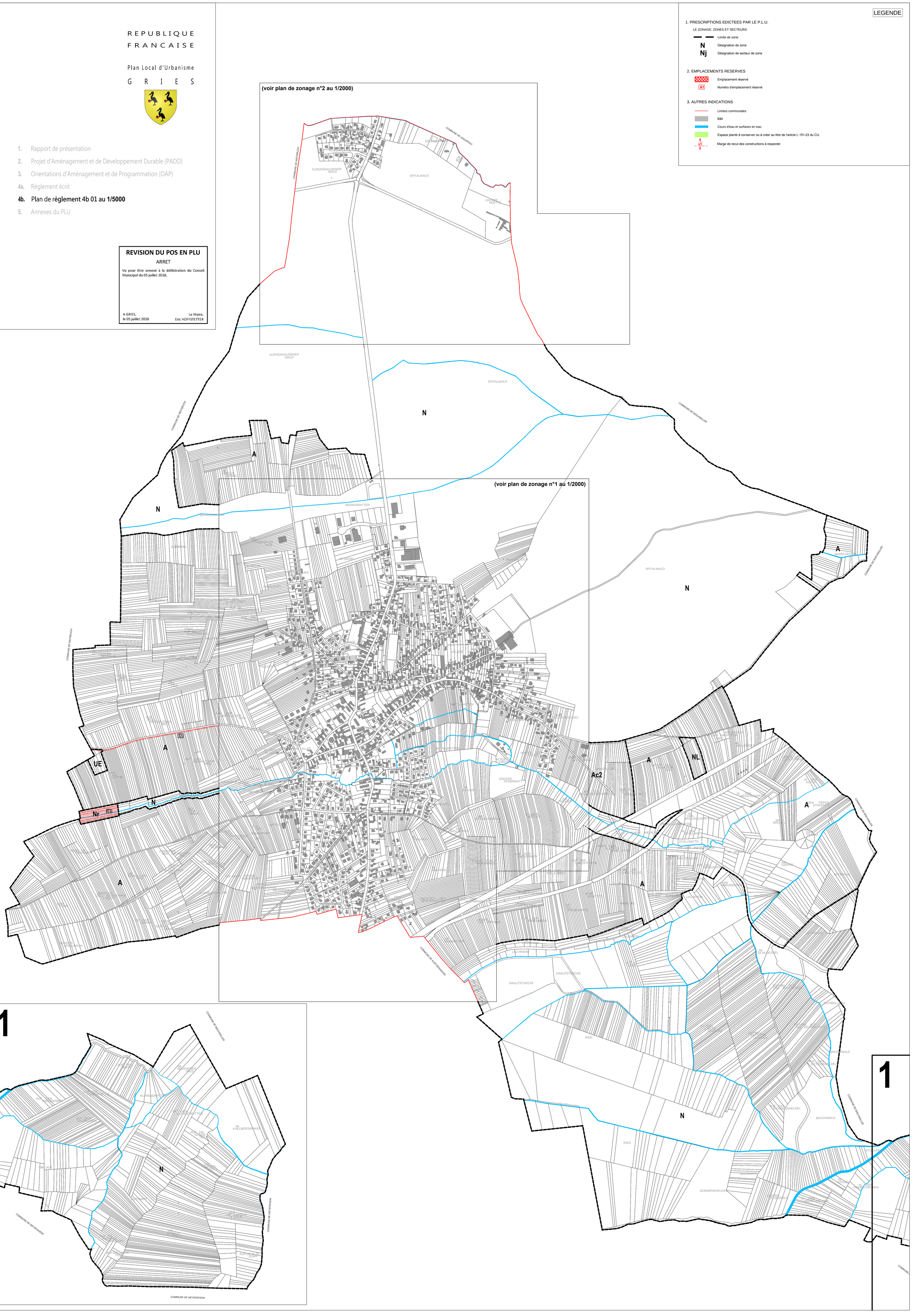

LEGENDE

1. PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U.

LE ZONAGE: ZONES ET SECTEURS

- Limite de zone
- N — Désignation de zone
- Nj — Désignation de secteur de zone

2. EMPLACEMENTS RESERVES

- Emplacement réservé
- A1 — Numéro d'emplacement réservé

3. AUTRES INDICATIONS

- Limites communales
- Bâti
- Cours d'eau et surfaces en eau
- Espace planté à conserver ou à créer au titre de l'article L 151-23 du CU.
- Marge de recul des constructions à respecter